









# I. CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

É A , A O NOVEMBRE 2018, DE LA CONVENION DES NA IONS UNIES S R LE DROI DE LA MER, DE L'ACCORD RELA IF À L'APPLICA ION DE LA PAR IE XI DE LA CONVEN ION E DE L'ACCORD A X FINS DE L'APPLICA ION DES DISPOSI IONS DE LA CONVEN ION RELA IVES À LA CONSERVA ION E À LA GES ION DES S OCKS DE POISSONS DON LES DÉPLACEMENT S S'EFFEC EN AN À L'IN ÉRIE R Q 'A -DELÀ DE ZONES ÉCONOMIQ ES EXCL SIVES (S OCKS CHEVA CHAN S) E DES S OCKS DE POISSONS GRANDS MIGRA E RS<sup>1</sup>

## 1. Tab ea a è a de a C e e de acc d c e e

*(The following text is heavily obscured by noise and is largely illegible. It appears to be a list of states and their corresponding dates of ratification or accession.)*

Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général.

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ( 16/11/1994)	Accord relatif à l'application de la partie XI ( 28/07/1996)	Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons ( 11/12/2001)
/ / / / / D			

	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ( 16/11/1994)	Accord relatif à l'application de la partie XI ( 28/07/1996)	Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons ( 11/12/2001)
État ou entité	/ / / / D	/ / / /	/ / / /

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (16/11/1994) / Accord relatif à l'application de la partie XI (28/07/1996) / Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (11/12/2001)

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer		Accord relatif à l'application de la partie XI		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons	
	( 16/11/1994)	/ / / / D	( 30/11/94	( 28/07/1996)	( 15/10/96	( 11/12/2001)
Burkina Faso	10/12/82	25/01/05	30/11/94	25/01/05(p)	15/10/96	
Burundi	10/12/82					
Cabo Verde	10/12/82#	10/08/87	29/07/94	23/04/08		
Cambodge	01/07/83					
Cameroun	10/12/82	19/11/85	24/05/95	28/08/02		
Canada	10/12/82	07/11/03	29/07/94	07/11/03	04/12/95	03/08/99 #
Chili	10/12/82#	25/08/97	#	25/08/97(a)	11/02/16(a)	#
Chine	10/12/82	07/06/96	# #	07/06/96(p)	06/11/96#	
Chypre	10/12/82	12/12/88	01/11/94	27/07/95	25/09/02(a)	
Colombie	10/12/82					
Comores	06/12/84	21/06/94				
Congo	10/12/82	09/07/08		09/07/08(p)		
Costa Rica	10/12/82#	21/09/92		20/09/01(a)	18/06/01(a)	
Côte d'Ivoire	10/12/82	26/03/84	25/11/94	28/07/95(ps)	24/01/96	
Croatie		05/04/95(s)	# #	05/04/95(p)	10/09/13(a)	
Cuba	10/12/82#	15/08/84	#	17/10/02(a)		
Danemark	10/12/82	16/11/04	#	16/11/04	27/06/96	19/12/03 #
Djibouti	10/12/82	08/10/91				
Dominique	28/03/83	24/10/91				
Égypte	10/12/82	26/08/83	#	22/03/95	05/12/95	
El Salvador	05/12/84					
Émirats arabes unis	10/12/82					
Équateur		24/09/12(a)	#	24/09/12(p)	07/12/16(a)	
Érythrée						
Espagne	04/12/84#	15/01/97	# #	29/07/94	15/01/97	03/12/96 #
						19/12/03 #





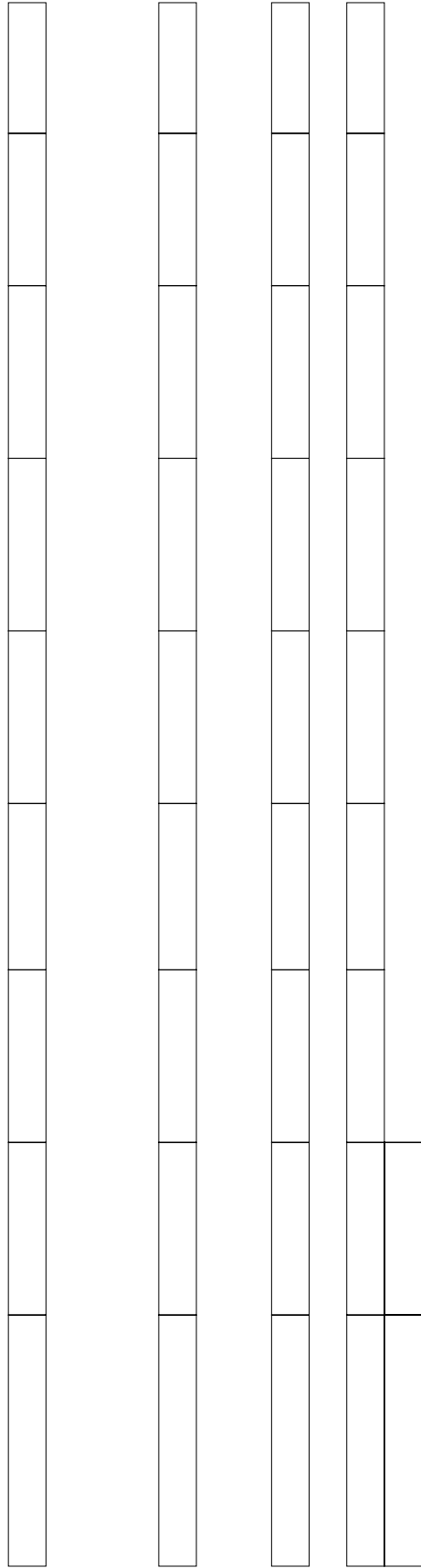
Convention des Nations Unies  
sur le droit de la mer  
( 16/11/1994)

État ou entité



État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ( 16/11/1994)		Accord relatif à l'application de la partie XI ( 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons ( 11/12/2001)	
	/	/	/	/	/	/
Norvège	10/12/82	24/06/96	#	24/06/96(a)	04/12/95	30/12/96
Nouvelle-Zélande	10/12/82	19/07/96		19/07/96	04/12/95	18/04/01
Oman	01/07/83#	17/08/89	#	26/02/97(a)		14/05/08(a)
Ouganda	10/12/82	09/11/90		28/07/95(ps)	10/10/96	
Ouzbékistan						
Pakistan	10/12/82	26/02/97	#	26/02/97(p)	15/02/96	
Palaos		30/09/96(a)	#	30/09/96(p)		26/03/08(a)
Panama	10/12/82	01/07/96	#	01/07/96(p)		16/12/08(a)
Papouasie- Nouvelle-Guinée	10/12/82	14/01/97		14/01/97(p)	04/12/95	04/06/99
Paraguay	10/12/82	26/09/86		29/07/94	10/07/95	
Pays-Bas	10/12/82	28/06/96	#	29/07/94	28/06/96	19/12/03
Pérou						
Philippines	10/12/82#	08/05/84	#	15/11/94	30/08/96	24/09/14
Pologne	10/12/82	13/11/98		29/07/94	13/11/98(p)	14/03/06(a)
Portugal	10/12/82	03/11/97	#	29/07/94	27/06/96	19/12/03
Qatar	27/11/84#	09/12/02		09/12/02(p)		
République arabe syrienne						
République centrafricaine	04/12/84					
République de Corée	14/03/83	29/01/96	#	07/11/94	26/11/96	01/02/08
République de Moldova		06/02/07(a)	#		06/02/07(p)	
République démocratique du Congo	22/08/83	17/02/89				
République démocratique populaire lao	10/12/82	05/06/98		27/10/94	05/06/98(p)	

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer		Accord relatif à l'application de la partie XI		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons	
	(	)	(	)	(	)
	/	/	/	/	/	/
	16/11/1994)	/	28/07/1996)	/	11/12/2001)	D
République dominicaine	10/12/82	10/07/09	10/07/09(p)	/	/	/
République populaire démocratique de Corée	10/12/82					
République tchèque	22/02/93	21/06/96	21/06/96	16/11/94	19/03/07(a)	#
République-Unie de Tanzanie	10/12/82	30/09/85	25/06/98	07/10/94		#
Roumanie	10/12/82.#	17/12/96	17/12/96(a)		16/07/07(a)	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		25/07/97(a)	25/07/97	29/07/94	04/12/95	# #
Rwanda	10/12/82				10/12/01 19/12/03 <sup>2</sup>	



État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer 16/11/1994)		Accord relatif à l'application de la partie XI 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons 11/12/2001)	
	(	)	(	)	(	)
Uruguay	10/12/82#	10/12/92	29/07/94	07/08/07	16/01/96#	10/09/99
Vanuatu	10/12/82	10/08/99	29/07/94	10/08/99(p)	23/07/96	15/03/18
Venezuela (République bolivarienne du)						
Viet Nam	10/12/82	25/07/94		27/04/06(a)		
Yémen	10/12/82#	21/07/87		13/10/14(a)		
Zambie	10/12/82	07/03/83	13/10/94	28/07/95(ps)		
Zimbabwe	10/12/82	24/02/93	28/10/94	28/07/95(ps)		
TOTAUX	157	168	79	150	59	89

2. *L e c e d e a c a , a d e*  
*e d e c a a d e c c e c c e a a C e e e a c c d c e e*  
a)



84. République de Corée (29 janvier 1996)
- 85.

b) *... ..*

- |   |   |
|---|---|
| 1. Kenya (29 juillet 1994)                              | 46. Monaco (20 mars 1996)                 |
| 2. Ex-République yougoslave de Macédoine (19 août 1994) | 47. Géorgie (21 mars 1996)                |
| 3. Australie (5 octobre 1994)                           | 48. France (11 avril 1996)                |
| 4. Allemagne (14 octobre 1994)                          | 49. Arabie saoudite (24 avril 1996)       |
| 5. Belize (21 octobre 1994)                             | 50. Slovaquie (8 mai 1996)                |
| 6. Maurice (4 novembre 1994)                            | 51. Bulgarie (15 mai 1996)                |
| 7. Singapour (17 novembre 1994)                         | 52. Myanmar (21 mai 1996)                 |
| 8. Sierra Leone (12 décembre 1994)                      | 53. Chine (7 juin 1996)                   |
| 9. Seychelles (15 décembre 1994)                        | 54. Algérie (11 juin 1996)                |
| 10. Liban (5 janvier 1995)                              | 55. Japon (20 juin 1996)                  |
| 11. Italie (13 janvier 1995)                            | 56. Finlande (21 juin 1996)               |
| 12. Îles Cook (15 février 1995)                         | 57. Irlande (21 juin 1996)                |
| 13. Croatie (5 avril 1995)                              | 58. République tchèque (21 juin 1996)     |
| 14. Bolivie (État plurinational de) [28 avril 1995]     | 59. Norvège (24 juin 1996)                |
| 15. Slovénie (16 juin 1995)                             | 60. Suède (25 juin 1996)                  |
| 16. Inde (29 juin 1995)                                 | 61. Malte (26 juin 1996)                  |
| 17. Paraguay (10 juillet 1995)                          | 62. Pays-Bas (28 juin 1996)               |
| 18. Autriche (14 juillet 1995)                          | 63. Panama (1 <sup>er</sup> juillet 1996) |
| 19. Grèce (21 juillet 1995)                             | 64. Mauritanie (17 juillet 1996)          |
| 20. Sénégal (25 juillet 1995)                           | 65. Nouvelle-Zélande (19 juillet 1996)    |
| 21. Chypre (27 juillet 1995)                            | 66. Haïti (31 juillet 1996)               |
| 22. Bahamas (28 juillet 1995)                           | 67. Mongolie (13 août 1996)               |
| 23. Barbade (28 juillet 1995)                           | 68. Palaos (30 septembre 1996)            |
| 24. Côte d'Ivoire (28 juillet 1995)                     | 69. Malaisie (14 octobre 1996)            |
| 25. Fidji (28 juillet 1995)                             | 70. Brunéi Darussalam (5 novembre 1996)   |
| 26. Grenade (28 juillet 1995)                           | 71. Roumanie (17 décembre 1996)           |
| 27. Guinée (28 juillet 1995)                            | 72.                                       |
| 28. Islande (28 juillet 1995)                           |   |
| 29. Jamaïque (28 juillet 1995)                          |   |
| 30. Namibie (28 juillet 1995)                           |   |
| 31. Nigéria (28 juillet 1995)                           |   |
| 32. Ouganda (28 juillet 1995)                           |   |
| 33. Serbie (28 juillet 1995)                            |   |
| 34. Sri Lanka (28 juillet 1995)                         |   |
| 35. Togo (28 juillet 1995)                              |   |
| 36. Trinité-et-Tobago (28 juillet 1995)                 |   |
| 37. Zambie (28 juillet 1995)                            |   |
| 38. Zimbabwe (28 juillet 1995)                          |   |
| 39. Tonga (2 août 1995)                                 |   |
| 40. Samoa (14 août 1995)                                |   |
| 41. Micronésie (États fédérés de) [6 septembre 1995]    |   |
| 42. Jordanie (27 novembre 1995)                         |   |
| 43. Argentine (1 <sup>er</sup> décembre 1995)           |   |
| 44. Nauru (23 janvier 1996)                             |   |
| 45. République de Corée (29 janvier 1996)               |   |

- 90. République-Unie de Tanzanie  
(25 juin 1998)
- 91. Suriname (9 juillet 1998)
- 92. Népal (2 novembre 1998)
- 93. Belgique (13 novembre 1998)
- 94. Pologne (13 novembre 1998)
- 95. Ukraine (26 juillet 1999)
- 96. Vanuatu (10 août 1999)
- 97. Nicaragua (3 mai 2000)
- 98. Indonésie (2 juin 2000)
- 99. Maldives (7 septembre 2000)
- 100. Luxembourg (5 octobre 2000)

101. Lcng la des4 (h(2 7j)10 (ui)-5 (l)-5.9 (iet 10001)

101. Laagua3 (a)-8 (ec-5.9 (a).9 (or(2 2ao)11 (û)12 (t 10001)))]TjC/

101. L)12 (n)4 (g)-5(r)16 (ine(5 of9 (n351s-8 (ev-3 (a)16 (iner20002)))]TjC/

01.

28. Nouvelle-Zélande (18 avril 2001)
29. Costa Rica (18 juin 2001)
30. Malte (11 novembre 2001)
31. Royaume-Uni (10 décembre 2001)  
[19 décembre 2003]
32. Chypre (25 septembre 2002)
33. Ukraine (27 février 2003)
34. Îles Marshall (19 mars 2003)
35. Afrique du Sud (14 août 2003)
36. Inde (19 août 2003)
37. Union européenne (19 décembre 2003)
38. Allemagne (19 décembre 2003)
39. Autriche (19 décembre 2003)
40. Belgique (19 décembre 2003)
41. Danemark (19 décembre 2003)
42. Espagne (19 décembre 2003)
43. Finlande (19 décembre 2003)
44. France (19 décembre 2003)
45. Grèce (19 décembre 2003)
46. Irlande (19 décembre 2003)
47. Italie (19 décembre 2003)
48. Luxembourg (19 décembre 2003)
49. Pays-Bas (19 décembre 2003)
50. Portugal (19 décembre 2003)
51. Suède (19 décembre 2003)
52. Kenya (13 juillet 2004)
53. Belize (14 juillet 2005)
54. Kiribati (15 septembre 2005)
55. Guinée (16 septembre 2005)
56. Libéria (16 septembre 2005)
57. Pologne (14 mars 2006)
58. Slovénie (15 juin 2006)
59. Estonie (7 août 2006)
60. Japon (7 août 2006)
61. Trinité-et-Tobago (13 septembre 2006)
62. Nioué (11 octobre 2006)
63. Bulgarie (13 décembre 2006)
64. Lettonie (5 février 2007)
65. Lituanie (1<sup>er</sup> mars 2007)
66. République tchèque (19 mars 2007)
67. Roumanie (16 juillet 2007)
68. République de Corée (1<sup>er</sup> février 2008)
69. Palaos (26 mars 2008)
70. Oman (14 mai 2008)
71. Hongrie (16 mai 2008)
72. Slovaquie (6 novembre 2008)
73. Mozambique (10 décembre 2008)
74. Panama (16 décembre 2008)
75. Tuvalu (2 février 2009)
76. Indonésie (28 septembre 2009)
77. Nigéria (2 novembre 2009)
78. Saint-Vincent-et-les Grenadines  
(29 octobre 2010)
79. Maroc (19 septembre 2012)
80. Bangladesh (5 novembre 2012)
81. Croatie (10 septembre 2013)
82. Philippines (24 septembre 2014)
83. Chili (11 février 2016)
84. Équateur (7 décembre 2016)
85. Ghana (27 janvier 2017)
86. Île de Malde (28 avril 2017)
87. Bénin (2 novembre 2017)
88. Saint-Kitts-et-Nevis (23 février 2018)
89. Vanuatu (15 mars 2018)



## II. INFORMATIONS JURIDIQUES RELATIVES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

### Textes législatifs nationaux

*N e e-Ze a de*

*0 1*

Patsy Reddy, Gouverneure générale

Décret en conseil

Fait à Wellington le 13 août 2018

En présence de son Excellence la Gouverneure générale

Le présent décret est pris en vertu du paragraphe 2 de l'article 2 de la loi de 1964 relative au plateau continental, sur les conseils et avec l'assentiment du Conseil exécutif.

[...]

### DÉCRET

1. *0 1*

Le présent décret a pour titre « Décret de 2018 sur le plateau continental ».

2. *0 1*

Le présent décret prend effet le 13 septembre 2018.

3. *0 1*

Dans le présent décret, les coordonnées géographiques sont exprimées en fonction du repère de réfé-

## ANNEXE

### Limites du plateau continental néo-zélandais

#### Partie 1. Bassin sud-fidjien

La limite du plateau continental de la Nouvelle-Zélande au nord de l'île du Nord dans le bassin sud-fidjien est définie par une série de lignes droites reliant les coordonnées ci-après dans l'ordre indiqué : [...]²

#### Partie 2. Ouest des îles Kermadec

La limite du plateau continental de la Nouvelle-Zélande au nord de l'île du Nord et à l'ouest des îles Kermadec est définie par une série de lignes droites reliant les coordonnées ci-après dans l'ordre indiqué : [...]²

#### Partie 3. Nord-est des îles Kermadec

La limite du plateau continental de la Nouvelle-Zélande dans la zone située au nord-est des îles Kermadec est définie par une série de lignes droites reliant les coordonnées ci-après dans l'ordre indiqué : [...]²

#### Partie 4. Bassin du Pacifique Sud occidental

La limite du plateau continental de la Nouvelle-Zélande dans la zone située à l'est du pays est définie par une série de lignes droites reliant les coordonnées ci-après dans l'ordre indiqué : [...]²

#### Partie 5. Sud de l'île Campbell

La limite du plateau continental de la Nouvelle-Zélande dans la zone située au sud de l'île Campbell est définie par une série de lignes droites reliant les coordonnées ci-après dans l'ordre indiqué : [...]²

#### Partie 6. Ouest des îles Auckland

La limite du plateau continental de la Nouvelle-Zélande dans la zone située à l'ouest des îles Auckland est définie par une série de lignes droites reliant les coordonnées ci-après dans l'ordre indiqué : [...]²

#### Partie 7. Mer de Tasman (entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande)

La limite du plateau continental de la Nouvelle-Zélande à l'ouest du pays, dans la mer de Tasman, est définie par une série de lignes droites reliant les coordonnées ci-après dans l'ordre indiqué : [...]²

Le greffier du Conseil exécutif,  
Michael Webster

---

<sup>2</sup> Les listes des coordonnées géographiques sont disponibles à [www.un.org/Depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/PDFFILES/NZL\\_2018\\_Order.pdf](http://www.un.org/Depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/PDFFILES/NZL_2018_Order.pdf).

## NOTE EXPLICATIVE

Le décret ci-dessus, qui entrera en vigueur le 13 septembre 2018, s'intitule « Décret de 2018 sur le plateau continental ».

Il a pour effet de fixer les limites extérieures du plateau continental de la Nouvelle-Zélande sur la base des recommandations formulées par la Commission des limites du plateau continental, en application du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

L'article 76 dispose que les limites fixées par un État côtier sur la base de ces recommandations sont définitives et de caractère obligatoire, mais ne préjuge pas de la question de la délimitation du plateau continental entre des États dont les côtes sont adjacentes ou se font face. Des négociations concernant lesdites limites, notamment avec les Fidji et les Tonga, sont encore en cours.

D'autres limites, convenues par traité entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie, ont été fixées dans le décret de 2005 sur le plateau continental (Australie).





### III. COMMUNICATIONS DES ÉTATS

#### A. Espagne

*N e e b a e d 27 e 2018 a d e e e a S e c e a e e e a  
a a M e a e e d e 'E a e a e d e 'O a a d e N a U e 1*

La Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies [...] a l'honneur, par la présente, de transmettre une note verbale datée du 12 juillet 2018, adressée à l'ambassade de la République algérienne démocratique et populaire en Espagne par le Ministère espagnol des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération, concernant le décret présidentiel n° 18-96 du 2 rajab 1439, correspondant au 20 mars 2018, instituant une zone économique exclusive au large des côtes algériennes.

Le Gouvernement espagnol tient ainsi à faire savoir au Secrétaire général qu'il rejette la liste des coordonnées géographiques de points fixant les limites extérieures de la zone économique exclusive de l'Algérie, telles que contenues dans l'annexe du décret présidentiel n° 18-96 du 2 rajab 1439, correspondant au 20 mars 2018, déposée le 4 avril 2018, et que la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Secrétariat de l'ONU a fait circuler le 17 avril 2018, sous la référence M.Z.N.135.2018.LOS.

Le Gouvernement espagnol ne reconnaît pas la délimitation des espaces maritimes de l'Algérie et de l'Espagne selon ces coordonnées manifestement excessives par rapport à la ligne médiane d'équidistance entre les côtes algériennes et les côtes espagnoles, et se déclare tout à fait disposé à entamer des négociations avec le Gouvernement algérien afin de parvenir à un accord mutuellement satisfaisant sur les limites extérieures de leurs zones économiques exclusives respectives, conformément à l'article 74 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

[...]

New York, le 27 juillet 2018

#### NOTE VERBALE

Le Ministère des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération présente ses compliments à l'ambassade de la République algérienne démocratique et populaire et a l'honneur de se référer au décret présidentiel n° 18-96 du 2 rajab 1439, correspondant au 20 mars 2018, instituant une zone économique exclusive au large des côtes algériennes.

Le Gouvernement espagnol, animé par l'esprit d'amitié et d'entente qui caractérise ses relations avec l'Algérie, tient à exprimer son objection quant à la délimitation de ladite zone, dont des éléments du tracé sont manifestement excessifs par rapport à la ligne médiane d'équidistance entre le territoire algérien et le territoire péninsulaire et insulaire espagnol. Ladite délimitation empiète sur la zone économique exclusive espagnole dans le nord-ouest de la Méditerranée, telle qu'établie par le décret royal 236/2013 du 5 avril 2013.

Le Gouvernement espagnol estime que la ligne d'équidistance entre les lignes de base servant à mesurer la largeur de la mer territoriale est la solution la plus équitable pour délimiter par voie d'accord les zones éco-

Le Gouvernement espagnol, animé par l'esprit d'amitié et d'entente susmentionné, se déclare tout à fait disposé à entamer des négociations avec le Gouvernement algérien afin de parvenir à un accord mutuellement satisfaisant sur les limites extérieures de leurs zones économiques exclusives respectives, comme le prévoient l'article 2 du décret royal 236/2013 et l'article 2 du décret présidentiel n° 18-96, conformément à l'article 74 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

[...]

Madrid, le 12 juillet 2018

**B.**

## C. Italie

*N e e b a e d 28 e b e 2018 a d e e e a S e c e a e e e a  
a a M e a e e d e ' I a e a e d e ' O a a d e N a U e <sup>3</sup>*

La Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies [...] a l'honneur de se référer au décret du Président de la République algérienne n° 18-96 du 2 rajab 1439, correspondant au 20 mars 2018, instituant une zone économique exclusive (ZEE) au large des côtes algériennes (M.Z.N.135.2018.LOS, 17 avril 2018).

À cet égard, la Mission permanente de l'Italie tient à faire état de l'objection de son gouvernement à la délimitation de la zone économique exclusive algérienne, telle qu'elle ressort du décret susmentionné, dans la mesure où cette zone empiète indûment sur certaines zones relevant exclusivement de l'intérêt légitime italien.

Le Gouvernement italien rappelle que, en application de l'article 74 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la délimitation de la zone économique exclusive est effectuée par voie d'accord, afin d'aboutir à une solution équitable. En attendant la conclusion d'un tel accord, les États concernés font tout leur possible pour conclure des arrangements provisoires de caractère pratique et pour ne pas compromettre ou entraver pendant cette période de transition la conclusion de l'accord définitif.

Le Gouvernement italien est disposé à entreprendre les négociations voulues au titre de l'article 74 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour parvenir à un accord mutuellement satisfaisant en la matière, comme le prévoit l'article 2 du décret.

Une note verbale de même teneur a été envoyée à l'ambassade de la République algérienne démocratique et populaire à Rome.

[...]

---

<sup>3</sup> *Source* : anglais.



<i>País</i>	<i>Nominación</i>	<i>Fecha de designación</i>
Brésil	M. Walter de Sá Leitão, conciliateur et arbitre	10 septembre 2001
	M. Rodrigo Fernandes More, conciliateur et arbitre	9 février 2018
Chili	M. Helmut Brunner Nöer, conciliateur	18 novembre 1998
	M. Rodrigo Díaz Albónico, conciliateur	18 novembre 1998
	M. Carlos Martínez Sotomayor, conciliateur	18 novembre 1998
	M. Eduardo Vío Grossi, conciliateur	18 novembre 1998
	M. José Miguel Barros Franco, arbitre	18 novembre 1998
	Mme María Teresa Infante Cañas, arbitre	18 novembre 1998
	M. Edmundo Vargas Carreño, arbitre	18 novembre 1998
	M. Fernando Zegers Santa Cruz, arbitre	18 novembre 1998
Chypre	M. Andrew Jacovides, ambassadeur, conciliateur et arbitre	23 février 2007
	Mme Christine G. Hioureas, conciliatrice et arbitre	15 janvier 2016
Costa Rica	M. Carlos Fernando Alvarado Valverde, conciliateur et arbitre	15 mars 2000
Espagne	M. José Antonio de Yturriaga Barberán, ambassadeur itinérant, conciliateur et arbitre	23 juin 1999
	M. Juan Antonio Yáñez-Barnuevo García, ambassadeur itinérant, conciliateur	23 juin 1999
	M. Aurelio Pérez Giralda, chef du Bureau des affaires juridiques internationales du Ministère des affaires étrangères, conciliateur	23 juin 1999
	M. José Antonio Pastor Ridruejo, juge de la Cour européenne des droits de l'homme, arbitre	23 juin 1999
	M. Juan Antonio Yáñez-Barnuevo García, arbitre	26 mars 2012
	Mme Concepción Escobar Hernández, conciliatrice et arbitre	26 mars 2012
Estonie	Mme Ene Lillipuu, chef du service juridique de l'Administration maritime estonienne, conciliatrice et arbitre	18 décembre 2006
	M. Heiki Lindpere, directeur de l'Institut de droit de l'Université de Tartu, conciliateur et arbitre	18 décembre 2006
Fédération de Russie	M. Vladimir S. Kotliar, arbitre	26 mai 1997
	M. Kamil A. Bekyashev, professeur, arbitre	4 mars 1998
	M. Alexander N. Vylegjanin, directeur du département juridique du Conseil de recherche sur les forces productives de l'Académie des sciences de Russie, arbitre	17 janvier 2003
Finlande	M. Kari Hakapää, professeur, conciliateur et arbitre	25 mai 2001
	M. Martti Koskenniemi, professeur, conciliateur et arbitre	25 mai 2001
	M. Gutav Möller, juge, conciliateur et arbitre	25 mai 2001
	Mme Pekka Vihervuori, juge, conciliatrice et arbitre	25 mai 2001
France	M. Alain Pellet, arbitre	16 décembre 2015
	M. Pierre-Marie Dupuy, arbitre	4 février 1998
	M. Jean-Pierre Queneudec, arbitre	4 février 1998
	M. Laurent Lucchini, arbitre	4 février 1998
Ghana	M. Thomas A. Mensah, juge, conciliateur et arbitre (ancien juge et premier président du Tribunal international du droit de la mer)	30 mai 2013
	M. Martin Tsamenyi, professeur de droit à l'Université de Wollongong (Australie) et directeur du Centre national australien pour les ressources océaniques et la sécurité, conciliateur et arbitre	30 mai 2013

<i>Paie</i>	<i>Nomin</i>	<i>De d delan i c i n a d S e ç . a i e g n , a l</i>
Guatemala	M. Lesther Antonio Ortega Lemus, ministre conseiller, conciliateur et arbitre	26 mars 2014
Indonésie	M. Hasjim Djalal, professeur, conciliateur et arbitre	3 août 2001
	Mme Etty Roesmaryati Agoes, SH, LLM, conciliatrice et arbitre	3 août 2001
	M. Sudirman Saad, DH, M. Hum, conciliateur et arbitre	3 août 2001
	M. Kresno Bruntoro, SH, LLM, capitaine de corvette, conciliateur et arbitre	3 août 2001
Islande	M. Gudmundur Eiriksson, ambassadeur, conciliateur et arbitre	13 septembre 2013
	M. Tomas H. Heidar, conseiller juridique du Ministère des affaires étrangères, conciliateur et arbitre	13 septembre 2013
Italie	M. Umberto Leanza, professeur, conciliateur et arbitre	21 septembre 1999
	M. Luigi Vittorio Ferraris, ambassadeur, conciliateur	21 septembre 1999
	M. Giuseppe Jacoangeli, ambassadeur, conciliateur	21 septembre 1999
	M. Tullio Scovazzi, professeur, arbitre	21 septembre 1999
	M. Paolo Guido Spinelli, ancien chef du service des affaires juridiques, des différends diplomatiques et des accords internationaux du Ministère italien des affaires étrangères, conciliateur	28 juin 2011
	M. Maurizio Maresca, arbitre	28 juin 2011
	M. Tullio Treves, arbitre	28 juin 2011
Japon	M. Hisashi Owada, juge de la Cour internationale de Justice, arbitre	28 septembre 2000
	M. Nisuke Ando, professeur émérite de l'Université de Kyoto (Japon), arbitre	28 septembre 2000
	M. Shunji Yanai, juge, président du Tribunal international du droit de la mer, conciliateur et arbitre	4 octobre 2013
	M. Masaharu Yanagihara, professeur à l'université ouverte du Japon, conciliateur et arbitre	25 septembre 2017
	M. Shigeki Sakamoto, professeur à l'université Doshisha, arbitre	25 septembre 2017
Liban	M. Joseph Akl, juge du Tribunal international du droit de la mer, arbitre	31 janvier 2014
Madagascar	M. Francis Zafindrandremitamahoaka Marson, arbitre	6 avril 2018
	Mme Leonide Ylenia Randrianarisoa, conciliatrice et arbitre	6 avril 2018
	M. Pablo Ferrara, arbitre	6 avril 2018
	M. Ioannis Konstantinidis, arbitre	6 avril 2018
	M. Jean Baptiste Beresaka, conciliateur	6 avril 2018
	M. Charles Sylvain Rabotoarison, conciliateur	6 avril 2018
	M. Dominique Jean Olivier Rakotozafy, conciliateur	6 avril 2018
Maurice	M. Dheerendra Kumar Dabee, GOSK, SC, solliciteur général, arbitre	5 novembre 2014
	M. Milan J. N. Meetarbhan, GOSK, ambassadeur, représentant permanent de Maurice, arbitre	5 novembre 2014
	Mme Aruna Devi Narain, conseillère parlementaire, arbitre	5 novembre 2014
	M. Philippe Sands, QC, professeur, arbitre	5 novembre 2014
Mexique	M. Alberto Székely Sánchez, ambassadeur, conseiller spécial	



<i>País</i>	<i>Nome</i>	<i>Data de designação</i>
Mexique ( )	M. Agustín Rodríguez Malpica Esquivel, capitaine de frégate, JN LD DEM, chef du groupe juridique du secrétariat de la Marine, arbitre	9 décembre 2002
	M. Juan Jorge Quiroz Richards, lieutenant de frégate, SJN LD, secrétariat de la Marine, arbitre	9 décembre 2002
	M. José Luis Vallarta Marrón, ambassadeur, ancien Représentant permanent du Mexique auprès de l'Autorité internationale des fonds marins, conciliateur	9 décembre 2002
	M. Alejandro Sobarzo, membre de la délégation nationale auprès de la Cour permanente d'arbitrage, conciliateur	9 décembre 2002
	M. Joel Hernández García, conseiller juridique adjoint du Ministère des affaires étrangères, conciliateur	9 décembre 2002
	M. Erasmo Lara Cabrera, directeur de droit international III, conseiller juridique du Ministère des affaires étrangères, conciliateur	9 décembre 2002
Mongolie	M. Rüdiger Wolfrum, professeur, arbitre	22 février 2005
	M. Jean-Pierre Cot, professeur, arbitre	22 février 2005
Norvège	Mme Hilde Indreberg, juge de la Cour suprême, conciliatrice et arbitre	10 août 2017
	M. Henrik Bull, juge de la Cour suprême, conciliateur et arbitre	10 août 2017
	M. Rolf Einar Fife, ambassadeur de Norvège en France, conciliateur et arbitre	10 août 2017
	Mme Margit Tveiten, directrice générale, Ministère norvégien des affaires étrangères, conciliatrice et arbitre	10 août 2017
Pays-Bas	M. E. Hey, arbitre	9 février 1998
	M. A. Soons, professeur, arbitre	9 février 1998
	Mme Liesbeth Lijnzaad, professeure, conseillère juridique du Ministère des affaires étrangères, conciliatrice et arbitre	14 février 2017
	M. Alex Oude Elferink, professeur, directeur de l'Institut néerlandais pour le droit de la mer, arbitre	14 février 2017
	M. René Lefeber, professeur, conseiller juridique adjoint du Ministère des affaires étrangères, conciliateur	14 février 2017
Pologne	M. Janusz Symonides, conciliateur et arbitre	14 mai 2004
	M. Stanislaw Pawlak, conciliateur et arbitre	14 mai 2004
	Mme Maria Dragun-Gertner, conciliatrice et arbitre	14 mai 2004
Portugal	M. José Manuela Pureza, professeur, conciliateur	5 octobre 2011
	M. João Madureira, conciliateur	5 octobre 2011
	M. Mateus Kowalski, conciliateur	5 octobre 2011
	M. Tiago Pitta e Cunha, conciliateur	5 octobre 2011
	M. Nuno Sérgio Marques Antunes, professeur, arbitre	5 octobre 2011
République de Corée	M. Jin-Hyun Paik, professeur, conciliateur et arbitre	14 février 2013
République tchèque	M. Václav Mikulka, conciliateur et arbitre	27 mars 2014
République-Unie de Tanzanie	M. James Kateka, ambassadeur, juge du Tribunal international du droit de la mer, conciliateur et arbitre	18 septembre 2013
Roumanie	M. Bogdan Aurescu, secrétaire d'État auprès du Ministre des affaires étrangères, membre de la Cour permanente d'arbitrage, arbitre	2 octobre 2009
	M. Cosmin Dinescu, directeur général des affaires juridiques du Ministère des affaires étrangères, arbitre	2 octobre 2009



## **B. Documents divers de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies**

1. *A/73/375* : Note verbale du 31 août 2018 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.
2. *A/73/388* : Lettre du 10 septembre 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies.
3. *A/73/406* : Lettre du 1<sup>er</sup> octobre 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies.
4. *A/73/601-S/2018/1052* : Lettre du 25 novembre 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies.
5. *A/73/605-S/2018/1053* : Lettre du 27 novembre 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies.
6. *A/73/619-S/2018/1079* : Lettre du 29 novembre 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

